

**LIVRET
D'INFO**



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC 2016-2021


Pays du Mont-Blanc
communauté de communes


**VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC**


établie en juin 2016 / CCPMB,
avec le soutien financier de

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC : 10 ANS D'HISTOIRE.

2006/2008

Le Pays du Mont-Blanc engage l'élaboration d'une Charte forestière de territoire, afin de définir une politique territoriale autour du thème de la forêt.

Le 24 juillet 2009

Signature officielle de la 1^{ère} charte forestière de territoire du Pays du Mont-Blanc, par ses différents partenaires : les 14 communes, le Département, l'Etat, l'association des communes forestières, l'ONF, le CRPF, l'interprofession départementale, l'Union des propriétaires, la Chambre d'agriculture, la Fédération des Chasseurs, Asters, etc.

Depuis 2009

Mise en œuvre des projets identifiés dans le cadre de la charte forestière grâce à l'animation réalisée par la CCPMB et un suivi régulier par le comité de pilotage regroupant les différents partenaires.

Fin 2015

Évaluation de la Charte, qui a montré la pertinence de nombreuses actions réalisées et la nécessité de poursuivre la démarche pour réaliser de nombreux projets encore d'actualité ou qui vont aboutir prochainement. De nouveaux sujets ont aussi été réintégrés en fonction des nouvelles préoccupations et opportunités qui se sont développées depuis 2009.

Le 28 juin 2016

Une nouvelle charte forestière est validée par le comité de pilotage pour la période 2016-2021.

LES RÉALISATIONS MARQUANTES



La réalisation du martelloscope de Megève, avec la mise en place d'animations dédiées dès 2009 comme activité touristique (*espace en forêt d'apprentissage de la gestion forestière à vocation touristique*).



Des animations de découverte d'une coupe à câble aux Contamines-Montjoie en pleine réserve naturelle, organisées en 2009, pour le grand public et dans le cadre de la signature de la Charte forestière.



La réalisation de réunions d'information pour les propriétaires privés dans les différentes communes et l'organisation de visites de terrain.

L'exploitation par câble menée pour
un groupement de propriétaires privés
sur le massif du Gréppon à Chamonix
en 2011/2012



La sensibilisation des écoliers
de St Gervais aux différentes
étapes du cycle de valorisation
du bois, depuis la forêt, jusqu'à
la replantation, dans le cadre
du chantier de reconstruction
du refuge du Goûter.



La construction de la chaufferie bois
de Vallorcine et sa visite lors d'un club
climat en 2014



L'Utilisation du TMB comme
voie de sortie des bois sur
le massif en dessus de St
Gervais, en 2014 et 2015



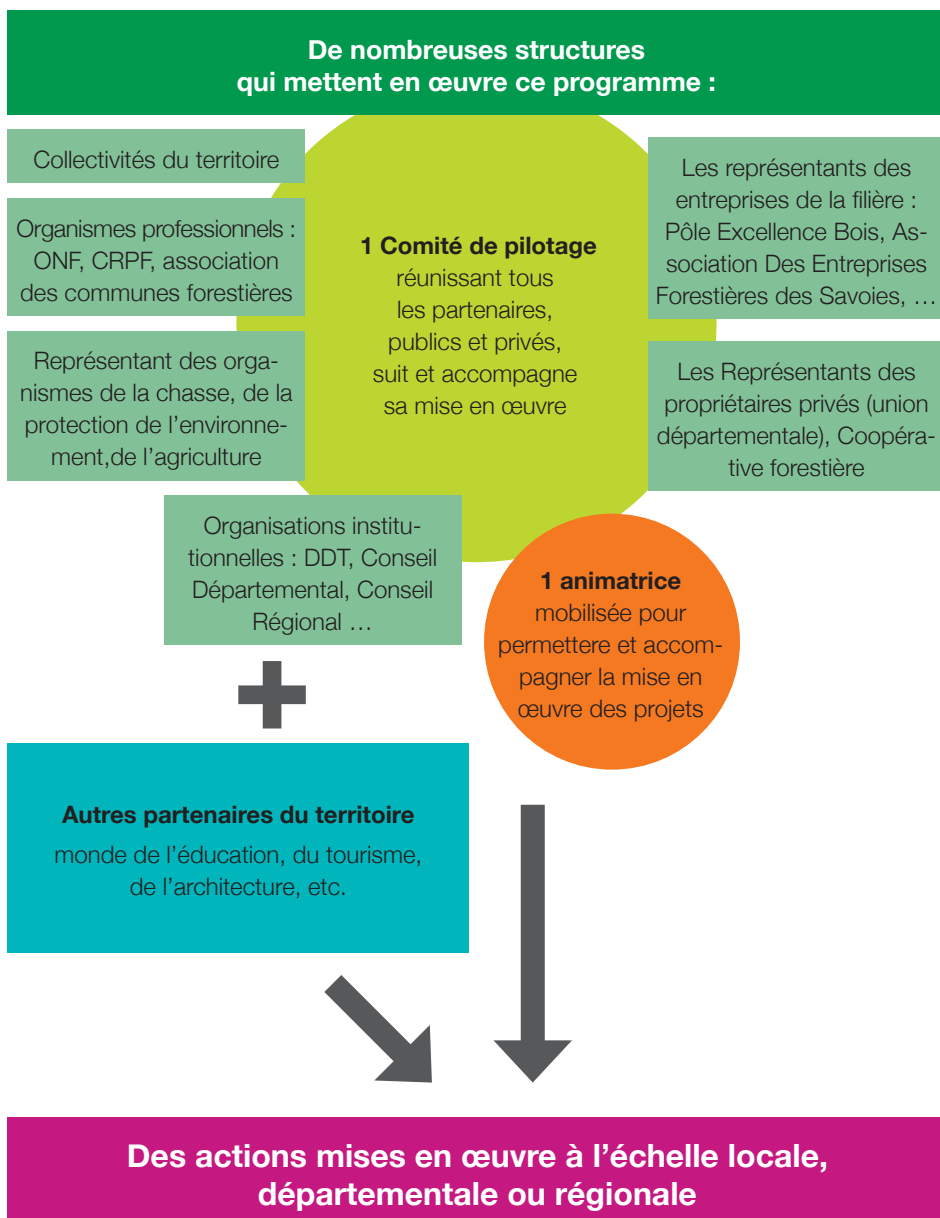
Organisation d'une vaste opération de replantation de
10 500 plans avec héliportage en 2016, suite à une
tempête en 2012

Aménagement de la route forestière de la Trappe
à Passy en 2014/2015

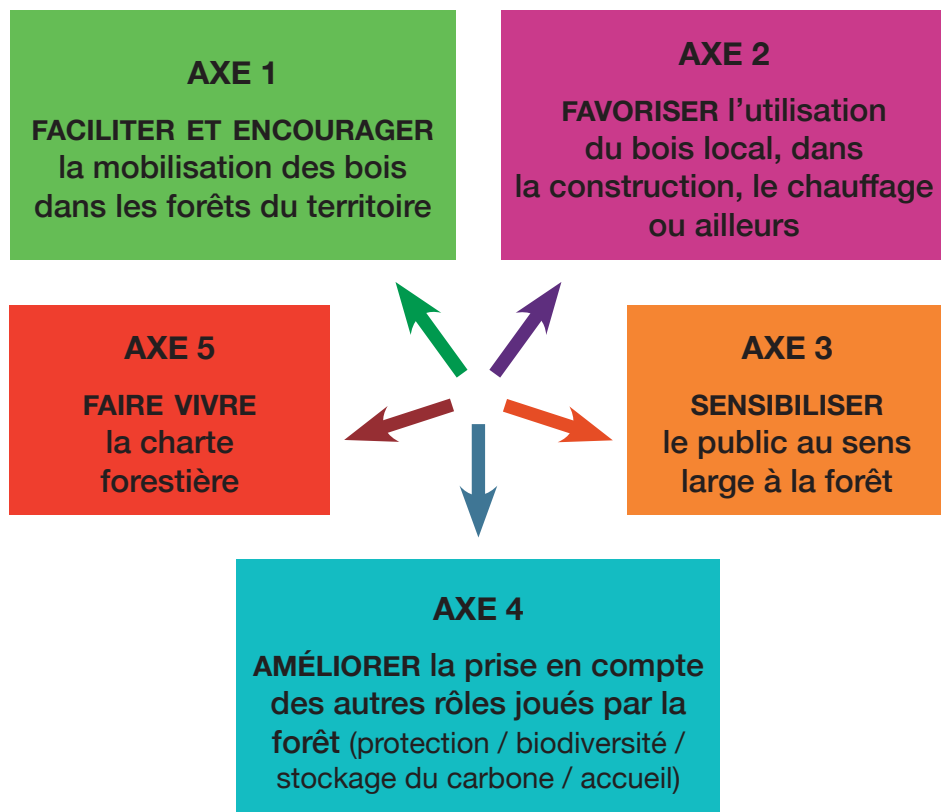




COMMENT S'ORGANISE LA CHARTE FORESTIÈRE DU PAYS DU MONT-BLANC ?



LA CHARTE FORESTIÈRE 2016-2021 S'EST ORGANISÉE AUTOUR DE 5 AXES DE TRAVAIL À POURSUIVRE :



19 FICHES ACTIONS EN DÉCOULENT.

Dans chacune d'elles, des opérations sont prévues, en mobilisant des fonds spécifiques ou en valorisant le travail mené par les agents et des organismes partenaires.

Dans les pages qui suivent, les 5 axes sont détaillés et accompagnés de quelques exemples de réalisations concrètes.

Une forêt de montagne très difficile à exploiter

La forêt du Pays du Mont-Blanc occupe environ 32,5% de la superficie du territoire. Sa topographie entraîne des difficultés pour la valorisation et l'exploitation de la forêt, ce qui a conduit au développement de techniques particulières avec l'utilisation de débardage par câble, voire de l'hélicoptère qui n'est plus rentable aujourd'hui. Les zones accessibles pour les sorties de bois traditionnelles par tracteurs forestiers ne représentent que 37% de la surface des forêts. Environ 2/3 des forêts sont donc difficilement exploitables.

La forêt privée représente 65 % de cette surface et elle est composée de nombreuses petites parcelles. En moyenne chaque propriétaire possède 0,84 ha répartis en 3 parcelles de 0,26ha. Ce morcellement extrême complique toute gestion ou exploitation des bois. Sans regroupement, il est très difficile pour un propriétaire d'intervenir dans sa parcelle.

Parmi les forêts publiques représentant l'autre partie du massif forestier on retrouve les forêts communales pour 31% et les forêts de l'État (forêts domaniales pour la Restauration des Terrains en montagne) pour 4%.

La forêt est en progression depuis les années 1960, avec une augmentation de l'ordre de 0,35%/an. La forêt de résineux reste la plus importante en proportion (45%), les forêts mélangées feuillus / résineux suivent (24%) et enfin les forêts feuillus (20%) restent peu importantes.

AXE 1 : FACILITER ET ENCOURAGER LA MOBILISATION DES BOIS





Les forêts du territoire montrent un important volume sur pieds car la plupart sont vieillissantes et nécessitent d'être récoltées. C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir aujourd'hui si l'on veut valoriser le capital forestier acquis depuis des dizaines d'années.

Animation et regroupement des propriétaires de forêt

Depuis l'été 2010, un technicien du Centre Régional de la Propriété Forestière a été missionné sur le Pays du Mont-Blanc, grâce au soutien financier de la Région et du Département. Ainsi, il peut conseiller les propriétaires privés, les accompagner dans la valorisation de leurs parcelles par l'organisation de démarches collectives : travaux, gestion, exploitation ou restructuration foncière. Pour mener à bien un projet, il est souvent nécessaire de regrouper les propriétaires concernés. Cela implique un travail d'animation et de sensibilisation que le CRPF ainsi que l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie peuvent apporter.



Meilleure intégration de la forêt dans les documents d'urbanisme

Les interventions forestières peuvent parfois être très espacées dans le temps pour un même secteur. Entre temps, l'accès a parfois évolué et les abords de la forêt se sont construits ; pour anticiper sur la nécessité d'intervenir en forêt, des emplacements doivent être conservés pour l'exploitation forestière (places de dépôt, voiries adaptées) et inscrites dans les documents d'urbanisme. Pour se faire, il faut s'appuyer sur la bonne connaissance des acteurs locaux de la gestion forestière et également intégrer les résultats des études faites dans le domaine : les schémas de desserte forestière.



Accompagnement des projets permettant de sortir les bois des forêts : routes, place de dépôt, câble, train, etc.

Sur le territoire, de nombreuses forêts restent encore difficiles d'accès, ce qui freine voire rend impossible toute exploitation de leur bois.

Ainsi, l'enjeu de la desserte des massifs est un enjeu fort sur le territoire. C'est pourquoi plusieurs communes se sont engagées dans la réalisation de schémas de desserte qui proposent les solutions les plus adaptées pour améliorer l'accès de certaines zones enclavées, face aux intérêts forestiers et pastoraux notamment.

Des investissements sont également nécessaires pour permettre l'accès des véhicules au plus près de la forêt.

Enfin, d'autres modes de sortie des bois peuvent être encouragés afin de faciliter l'accès aux secteurs où il n'y a pas de véritables solutions en termes de voirie. Cela peut être le cas des descentes de bois sur les trains de montagne du territoire (déjà expérimenté sur le Tramway du Mont-Blanc).



AXE 2 : FAVORISER L'UTILISATION DU BOIS LOCAL, DANS LA CONSTRUCTION, LE CHAUFFAGE OU AILLEURS

Une ressource locale peu utilisée et transformée localement, à cause de différents freins à surmonter

Le bois est traditionnellement un matériau très utilisé dans une région de montagne comme la nôtre. Cependant, malgré la présence de tous les professionnels de la filière de l'exploitation, aux menuiseries, en passant par les scieries et charpentier, le bois issu des forêts du territoire a du mal à être valorisé localement.

Souvent, les coûts de mobilisation et de transformation rendent le bois local peu concurrentiel, face aux bois extérieurs provenant de régions ou de pays où l'exploitation est beaucoup plus facile et les unités de transformation sont de format beaucoup plus industriel.

Les très nombreuses entreprises de deuxième transformation du bois (près de 150) utilisent peu de bois local, malgré les différentes initiatives de valorisation des sciages locaux (par exemple Bois qualité Savoie).

Le bois représente aujourd'hui encore une véritable source d'énergie locale et renouvelable potentielle. Cependant, les coûts d'exploitation rencontrés ne peuvent permettre d'organiser des exploitations uniquement pour le chauffage. Celles pour la construction (bois d'œuvre) sont peu rentables aujourd'hui, il est donc difficile d'envisager le développement de l'exploitation de bois pour l'énergie, vendu bien moins cher, sauf augmentation des différentes énergies fossiles. D'autre part, le chauffage au bois a été pointé du doigt dans la vallée de l'Arve pour être responsable d'une partie importante des émissions en particules fines constatées lors des périodes hivernales. Or, cela est souvent dû à de vieux ou défectueux moyens de chauffage ou à de mauvais usages. Pour y faire face, il est nécessaire de revoir les habitudes d'utilisation pour éviter d'aggraver une situation déjà sévère.



Scierie Socquet à Combloux

Analyse de la situation des scieries du territoire

Ce maillon indispensable de la chaîne de valorisation locale du bois est confronté à la concurrence des unités industrielles des autres régions françaises et européennes. Pour appuyer le maintien de ces structures locales, il est important de connaître leur situation actuelle, souvent propre à chaque unité. Une enquête sera donc menée auprès d'elles.

Sensibilisation aux bonnes pratiques du chauffage au bois

Avec la mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère sur la vallée de l'Arve, on sait désormais que le chauffage au bois peut être responsable d'une partie des émissions de particules fines qui provoquent différentes atteintes à la santé lors des épisodes hivernaux. Heureusement, en respectant différentes modalités, on peut continuer d'utiliser du bois pour son chauffage.

Ainsi, une fois que l'on dispose d'un appareil répondant aux nouvelles normes d'émission et que l'on a un stock de bois sec de bonne qualité il ne reste qu'à suivre quelques règles pour bien gérer son chauffage. Celles-ci ont évolué avec les nouveaux appareils, de nouvelles techniques permettent de les faire fonctionner correctement en réduisant ses émissions (allumage, tirage, ...). Des informations sont portées dans ce sens auprès des locaux et des visiteurs.

Suivi des chaufferies publiques en fonctionnement

Un projet de création de chaufferie publique est souvent de longue haleine. Après une phase de préparation et de réalisation des investissements, il est nécessaire de faire un suivi du fonctionnement et de l'accompagner. En effet, la nouvelle technologie nécessaire s'avère parfois complexe à mettre en œuvre et à entretenir. Les critères et la qualité d'approvisionnement doivent être surveillés, ... Cela implique un appui par les différents organismes compétents à l'échelle départementale et régionale, pour assurer une bonne efficacité du système et le développement d'autres initiatives locales.



Stockage des plaquettes de la chaufferie de Vallorcine

L'univers de la forêt et des professionnels qui y travaillent restent méconnus

La première charte forestière nous a révélé un véritable potentiel des opérations de découverte de la forêt, tant les activités d'exploitation ont été contenues pour ne pas nuire à l'attractivité des massifs pendant les périodes d'affluence touristique.

Or, pour maintenir le paysage qui fait toute la particularité du PMB, il est nécessaire d'entretenir la forêt, ce qui signifie intervenir et réaliser des chantiers.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de l'expliquer à tous pour faciliter la mise en œuvre des exploitations, mais aussi comme activité de découverte parmi d'autre à mettre en avant sur le territoire.

Organisation de journées de découverte de chantier d'exploitation forestière et visite d'entreprises de transformation



Opération de replantation avec des scolaires de Saint-Gervais

Le grand public est de plus en plus demandeur de découverte des métiers dans leur milieu particulier. D'autre part les professionnels de la forêt et du bois, ont souvent peu de contact avec la population, or, ils ont un savoir-faire, une connaissance et des techniques très intéressantes à découvrir en forêt mais aussi en entreprises. La valorisation d'une ressource locale et la gestion du milieu forestier ne peuvent être faits que par l'intermédiaire de ces professionnels. L'objectif est donc de permettre à ces acteurs de présenter leur travail lors de temps dédié dans leur milieu, ce qui permet en parallèle de proposer de nouvelles activités localement.

Intervention autour de la forêt au niveau des temps d'activité périscolaire, centre de loisirs, maisons de retraite

Il existe plusieurs types de publics en demande d'interventions d'acteurs locaux sur des thématiques concrètes. D'autre part, différentes personnes référentes dans le domaine forestier, sont intéressées pour partager leur connaissance et leur passion de ce milieu. Un travail de recherche et de correspondance entre cette demande et cette offre sera réalisé elle permettra d'augmenter la connaissance locale sur le milieu forestier et de créer du lien autour de ce sujet.

Organisation de formations pour les propriétaires privés et publics.

La forêt apparaît pour beaucoup comme un espace naturel qui évolue librement et que l'on traverse sans se poser de question. Elle est cependant la propriété de quelqu'un : une collectivité ou un particulier par exemple, qui est responsable de cet espace, mais qui doit reconnaître son rôle en tant qu'acteur à part entière.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires à la nécessité de suivre, gérer et entretenir leur forêt. La baisse actuelle de valeur du bois a amené au désintérêt de ce milieu, alors qu'il joue de nombreux rôles. Si les forêts sont délaissées, cela peut amener différents problèmes par la suite : risque d'effondrement par exemple. Différents organismes s'impliquent pour sensibiliser et former ces propriétaires :

association des Communes Forestières pour les collectivités et Union des Propriétaires Forestiers pour les particuliers. Il est important de bien connaître le sujet pour prendre les bonnes décisions.



Formation pour les élus et visite sur un chantier

La forêt du Pays du Mont-Blanc assure de nombreux rôles qui doivent être expliqués pour pouvoir les maintenir



Arbres placés en travers de la pente pour arrêter les chutes de blocs.

Au-delà de la fonction de production de bois, bien connue de tous, la forêt assure différents rôles très importants dans une région de montagne comme la nôtre :

- Protection contre les risques naturels, en arrêtant les chutes de bloc, en maintenant les sols et le manteau neigeux, en interceptant les précipitations pour réduire les crues torrentielles,
- Accueil et élément du paysage, pour les différents usagers qui la traversent (promeneurs, chasseurs, cueilleurs de champignons...)
- Protection de la biodiversité, en hébergeant de nombreuses espèces qui y trouvent refuge.
- Réservoir de carbone, capable de séquestrer le CO₂ dans les arbres puis le stocker dans le bois utilisés dans la construction, et en substituant l'usage du bois aux autres énergies ou matériaux fossiles.

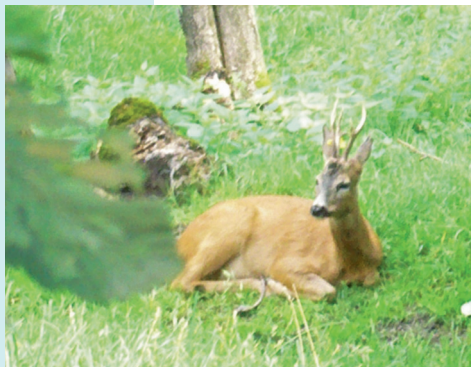
Cependant ces différents rôles ne peuvent être bien assurés que si la forêt est gérée dans le temps. Cela implique qu'elle soit renouvelée régulièrement. Aujourd'hui, la forêt du Pays du Mont-Blanc a tendance à être plutôt vieille, les interventions se font rares, ce qui peut poser questions pour les années à venir.

La sensibilisation des propriétaires doit être axée sur ce sujet. Des opportunités financières peuvent exister en valorisant les autres rôles joués par la forêt. Les usagers de la forêt doivent aussi être soucieux de ne pas perturber son renouvellement.

Mise en place de placettes de suivi permanent des forêts

Afin de connaître de manière encore plus précise les effets de nos forêts, les différents acteurs forestiers (Office national des Forêts et Centre Régional de la Propriété Forestière) et environnementaux souhaitent créer un réseau de placettes qui seront suivies. Ces espaces seront analysés régulièrement sur différentes données pour voir leur réaction dans le temps. Cela pourra également nous permettre d'anticiper certains phénomènes ou leurs effets sur nos forêts (réchauffement climatique, risque parasitaire, etc.).

Chevreuil



Sensibilisation des propriétaires et des usagers de la forêt

Lors des opérations de sensibilisation des propriétaires, les différents rôles de la forêt sont régulièrement rappelés. La gestion forestière mise en œuvre dans notre région doit systématiquement intégrer ces sujets. On ne peut par exemple pas exploiter nos forêts avec de grandes coupes à blancs, qui risqueraient de créer des phénomènes naturels : avalanche ou chute de blocs.

En ce qui concerne les usagers, toutes les opportunités doivent être saisies pour leur rappeler la fragilité du milieu. Ainsi, les forêts en bordures de domaine skiable peuvent subir les dégâts des skieurs qui dégradent les jeunes plants en traversant hors pistes. De mêmes les différents randonneurs hivernaux peuvent déranger la faune qui s'y abrite, alors qu'elle doit éviter toute perte d'énergie à cette saison. Des campagnes de sensibilisation doivent être développées auprès du public sportif notamment.

Les chasseurs ont également un rôle important en régulant les populations de cervidés qui peuvent provoquer des dégâts sur les forêts en renouvellement.

Visite sur le terrain pour les participants au colloque sur les forêts de protection, (Chamonix 2011)



AXE 5 : FAIRE VIVRE LA CHARTE FORESTIÈRE

Des techniciens, du temps de travail et des moyens sont nécessaires pour concrétiser ces projets

Pour que la charte vive, il faut qu'elle soit animée localement par du personnel dédié (au sein de la CCPMB structure porteuse) et que des organismes puissent aussi accomplir leur mission (CRPF par exemple).

Pour permettre la mise en œuvre de toutes les actions prévues cette animation est nécessaire. Il faut en effet trouver et accompagner les porteurs de projet potentiels et ensuite trouver les financements correspondants.

Différentes sources de financement existent et sont à mobiliser sur le territoire. Parfois, il faut sensibiliser les financeurs aux nouveaux sujets qu'il est nécessaire de soutenir.

Enfin, la charte doit intégrer tout au long de sa vie, tous les nouveaux sujets, les nouvelles contraintes et opportunités qui se présenteront afin de permettre aux acteurs locaux de réagir au mieux.



Le technicien CRPF en pleine explication auprès d'un propriétaire

L'animation de la Charte forestière est réalisée par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc



Réalisation : CCPMB - textes service agriculture et forêts - mise en page service communication
infographie - septembre 2016

Photos : F. Contat, P. Tournaire / L.Fortunati, A. Pissard, ONF, Mairie de Vallorcine.



L'animation de la charte forestière réalisée par la CCPMB est soutenue financièrement par :



Les propriétaires privés peuvent être conseillés directement par le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes



CONTACT

Thomas DEPRICK

Technicien forestier du CRPF pour le Pays du Mont-Blanc

Téléphone : 06 08 36 45 59

Courriel : thomas.deprick@cnpf.fr

Pour tout renseignement, contacter :



Communauté de communes Pays du Mont-Blanc

648 chemin des Prés Caton

PAE du Mont-Blanc

74190 Passy

www.ccpmb.fr

CONTACT

Aline PISSARD

Animatrice

Téléphone : 04 50 78 12 10

Courriel : accueil@ccpmb.fr